Mairie de Sains-Richaumont
Arrondissement de Vervins
Département de l'Aisne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2018

Etaient présents : Mme et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, DOUBLEMARD Annie, LAMOUREUX Vincent, RISBOURG Jean-Luc, ROY Josette, DUBREUCQ Geneviève, MULET Xavier, PROISY Stéphanie, CHOPIN Christophe, ANUSET Jean-Marc, COULLE Katia, DROY Nathalie.

Absent excusé : Pouvoir Mr ITTELET Robert à Mr ANUSET Jean-Marc

Absents : Mr FOUCHER Loïc, Mr BATTEUX Jean-François.

Mme COULLE Katia est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :
Délibérations à rattacher à la séance du 28/11/2017 :

- Décision modificative- Ouverture de crédits art. 1641 remboursements échéances de prêts
- Ouverture de crédits art. 2132 prog. 431 installation d'une VMC au logement 35 rue du Général De Gaulle
- Ouverture de crédits art.2313 prog. 427 6 kits d'occultation au stade et art 2188 prog. 406 illuminations de Noël.

Délibérations à prendre :

1/Ouvertures de crédits avant le vote du BP 2018 :
Art. 165 remboursements de cautions
Art. 6554 contributions aux organismes de regroupement pour participation aux frais de scolarité 2017/2018 (acompte)
Art.2183 prog 432 Achat disques durs pour le SERVEUR NAS Mairie
2/Convention TAC TIC Animation « contrat de projet 2018 » développement social à SAINS-RICHAUMONT et convention ALSH mise à disposition de locaux et participation de la commune
3/Droits de place pour l'emplacement d'un food-truck
4/Projet éolien de l'Arc de Thiérache – Convention d'utilisation de voirie et promesse de constitution de servitude
5/ Indemnité éviction
- Synthèse des commissions,
- Infos,
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance et donne lecture du pouvoir :
Mr ITTELET Robert à Mr ANUSET Jean-Marc.
Mme COULLE Katia est élue secrétaire de séance à l'unanimité.
Lecture de l'ordre du jour.
En ce qui concerne l'ordre du jour, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal présents un point à ajouter :

- **Attribution d'un numéro de voirie**

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Le Maire pose la question de savoir si tous les membres du Conseil Municipal ont bien reçu le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 novembre 2017, et s'il y a des remarques.

Pas de remarque. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations à rattacher à la séance du 28/11/2017 :

- **Objet : Décision modificative- Ouverture de crédits art. 1641 remboursements échéances de prêts**

Le Maire indique qu'il y a lieu de rattacher les délibérations ci-dessous à la séance du 28 novembre 2017 :

Je soussigné, Jean-Pierre VIEVILLE, Maire de SAINS-RICHAUMONT autorise, conformément aux textes et lois en vigueur le virement des crédits ci-après au budget primitif 2017:

Art. 1641 emprunts	105.75€
Ligne 020 Dépenses imprévues de d'investissement	-105.75€

Les Membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

- **Objet : Ouverture de crédits article 2132**

Le Maire autorise, conformément aux textes et lois et vigueur le virement des crédits ci-après au BP 2017 :

Article 2132 prog. 431 Installation d'une VMC logt 35 rue du Général De Gaulle	1 805.00€
Article 2313 prog. 411 Etude et réalisation d'une salle culturelle	-1 805.00€

Les Membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

- **Objet : Ouverture de crédits à l'articles 2188 ET 2313**

Le Maire autorise, conformément aux textes et lois et vigueur le virement des crédits ci-après au BP 2017 :

Article 2313 prog. 427 6 kits d'occultation au stade	214.83€
Article 2188 prog. 406 illumination de Noël	696.09€
Article 2313 prog. 411 étude et réalisation d'une salle culturelle	- 910.92€

Les Membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

Objet : Ouverture de crédits avant le vote du BP 2018

Le Maire autorise, conformément aux textes et lois et vigueur l'ouverture des crédits ci-dessous en attendant le vote du budget primitif 2018.

Article 165 restitution de caution …….	**946.00€**
Art. 6554 contributions aux organismes de regroupement pour participation aux frais de scolarité 2017/2018 (acompte) ……	**33 147.00€**
Art.2183 prog. 432 Achat disques durs pour le SERVEUR NAS Mairie	**172.00€**
Art. 6714 bourses et prix (tombola et bon achat B. COURTIN)	**193.29€**

Les Membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

Objet : Convention TAC TIC Animation « contrat de projet 2018 » développement social à SAINS- RICHAUMONT

Le Maire propose de signer la convention « Contrat projet 2018-Développement social à Sains-Richaumont ». **ACTIONS** :

- Réseau assistantes maternelles (RAM)
- Loisirs pour tous
- Séjours adolescents
- Loisirs adolescents
- Education à la santé

Secteur jeunesse :

L'activité club jeunes gérée par TAC TIC animation. L'objet de ce contrat hormis de favoriser l'accès des jeunes aux loisirs sportifs, culturels et aux vacances consiste à subventionner la commune par la CAF.

Mémoire de frais établi selon la convention « Contrat projet 2018-Développement social à Sains-Richaumont » **Section jeunesse : contribution : 6 265€** à verser à la signature de la convention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. Jean-Pierre VIEVILLE, Maire de SAINS-RICHAUMONT à signer la convention.

Objet : Convention de partenariat TAC TIC – Organisation ALSH à SAINS-RICHAUMONT

Le Maire rappelle que le SIVOM a passé le relais à TAC TICANIMATION en ce qui concerne l'organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Il y a lieu de passer une convention pour la mise à disposition du local communal salle polyvalente.

Dans cette convention il est aussi fait état de la contribution financière de la commune, qui s'élève à 5€/enfant par jour de présence.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. Jean-Pierre VIEVILLE, Maire de SAINS-RICHAUMONT à signer la convention valable 3 ans.

Objet : Droits de place pour l'emplacement d'un food-truck

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans la séance du 28 novembre 2017 a décidé à l'unanimité d'autoriser un emplacement à Mr DIEU Guillaume, en tant que cuisinier ambulant avec un camion food-truck.

Il y a lieu de fixer le tarif du droit de place.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à 4€/mois le droit de place du food- truck.

Le régisseur des droits de place se chargera du recouvrement.

Projet éolien de l'Arc de Thiérache – Convention d'utilisation de voirie et promesse de constitution de servitude

Point à revoir lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

Objet : Indemnité d'éviction

Le Maire indique que suite au projet d'implantation d'une résidence pour séniors, sur une parcelle propriété de la commune, occupée par Mr Luc HINCELIN, située au lieu-dit « La

Ruelle Lacroix », cadastrée section AD n°1 pour une contenance de 14 048 m2, il y a lieu de fixer le montant de l'indemnité d'éviction.
Le Maire propose 400€ l'hectare.
Les Membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

Objet : Création d'un nouveau numéro de voirie
Le Maire explique à l'assemblée, qu'il est nécessaire d'attribuer un nouveau numéro de voirie concernant la nouvelle construction de Mme et Mr LOCHERON Christophe, rue de Faucouzy (parcelle AB 228) .
Cette construction sans numéro portera désormais le n°42.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nouvelle numérotation de voirie n°42.

- **Synthèse des commissions** :
Mme DOUBLEMARD revient sur la plantation de haies, projet « la nature en chemins », la subvention demandée auprès de la Région Hauts de France est accordée pour un montant de 5 904.55€. Plantation prévue au printemps. Un dossier de demande de subvention auprès de la Fédération Française des Chasseurs de l'Aisne est en cours.
Le « Cagin n°17 » est en cours d'impression. Livraison début semaine prochaine. Le Maire souhaite que soit revu le tableau des référents de rues.

Le Maire indique qu'un appel d'offre est en cours pour la réfection des logements des Alouettes (carrelage, sanitaires, menuiseries).

- **Infos** :
ALSH : réunion d'information le samedi 27 janvier 2018 à partir de 10 h 00 en mairie de SAINS-RICHAUMONT (salon d'honneur) au programme : présentation de l'équipe d'animation et des plannings d'activité.

Le Maire donne lecture du courrier reçu de l'Arc en Thiérache concernant la distribution de 500 exemplaires de la lettre d'information destinée aux riverains, proposition d'une indemnisation à hauteur de 20€ de l'heure. Le Maire fait connaître son avis défavorable pour cette distribution. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

INSEE : populations légales au 1er janvier 2015 en vigueur à compter du 1er janvier 2018 :
Commune de Sains-Richaumont :
Population municipale…… 1 035
Population comptée à part : …….. … 24
Population totale :…….1 059

Comice agricole 2018 : il aura lieu le 27 mai 2018. Une première réunion est prévue le mercredi 7 février 2018 regroupant les Maires des communes du secteur de Sains-Richaumont, le Conseil Municipal, les responsables d'associations, afin que chacun puisse se positionner sur sa participation.
Assemblée Générale du comice prévue le 20 février 2018, en présence de Mrs GRUSELLE et LECUYER. Invités : les Maires des communes du secteur de Sains-Richaumont, le Conseil Municipal, les responsables d'associations.

Demande d'installation d'une rôtisserie sur le marché hebdomadaire, Mme DOUBLEMARD a interrogé Mr VASSEUR Charcutier, afin de connaître son avis, celui-ci n'est pas favorable.

- **Questions diverses**

Mme DOUBLEMARD Annie indique la présence de coulées de boues route de Colonfay et devant chez Mr PAGE Christian à RICHAUMONT.

Remplacement du médecin généraliste ; suite au départ en retraite du titulaire.
Mr le Maire rappelle la visite du Docteur ARNOULD courant juin 2017 l'informant de son départ en retraite à la fin de l'année 2017 ; le Docteur rassure toutefois Mr le Maire car il a une solution de remplacement avec un médecin du cabinet de Guise. Mi–septembre, le Docteur ARNOULD apprend que son futur remplaçant a décliné son offre et qu'il a décidé une installation dans une autre commune proche du Nouvion-En-Thiérache où il interviendra à l'hôpital.
Mr le Maire, en collaboration avec le Docteur ARNOULD lance alors un avis de recherche d'un médecin généraliste et contacte et visite tous les cabinets médicaux proches (Marle, Vervins et Guise). Un médecin de Vervins, le Docteur TAMENE accepte de prendre en charge les patients sans docteur référent (info transmise aux vœux de la municipalité), propose de venir tenir une vacation/semaine. Une condition est nécessaire pour que cette vacation soit possible : un cabinet secondaire doit être créé sur Sains-Richaumont, création que ne souhaite pas le Docteur TAMENE.
Mr le Maire, en accord avec le Président de la CCTC, Paul VERON, relance le projet de l'antenne médicale à Sains-Richaumont, antenne dépendant de la future maison de santé publique en cours d'étude sur Vervins.
Des affiches de recherche de médecin sont donc réalisées dans ce sens et sont transmises dans les internats d'hôpitaux et les facultés de médecine de (LILLE, Reims, Amiens)

Séance levée à 21 heure 40